

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I - CYCLE MOYEN

1) - Classes : 6 ^{ème} / 5 ^{ème} / 4 ^{ème}		2) - Classe : 3 ^{ème}	
Frais généraux	15.000 F	Frais généraux	15.000 F
APE	1.000 F	APE	1.000 F
Acompte uniforme à l'inscription	6.000 F	Acompte uniforme à l'inscription.	6.000 F
Inscription informatique	1.500 F	Inscription informatique	1.500 F
Mois d'octobre + informatique	25.000 F	Mois d'octobre + informatique	27.000 F
Montant à payer à l'inscription : 48.500 F (Sans le jogging)		Montant à payer à l'inscription : 50.500 F (Sans le jogging)	
Scol. Nov. et Déc. : 31.000 F / Mois dont 2 ^e et 3 ^e acomptes uniforme		Scol. Nov. et Déc. : 33.000 F / Mois dont 2 ^e et 3 ^e acomptes uniforme	
Scolarité de Janvier à Mai : 30.000 F / Mois		Scolarité de Janv. à Avril : 33.500 / Mois – Scolarité de Mai : 32.000 F	

II - CYCLE SECONDAIRE (Séries L & Série S)

3) - Classes : 2 ^{nde} L / 2 ^{nde} S - 1 ^{ère} L / 1 ^{ère} S		4) - Classes : Terminale L - Terminale S	
Frais généraux	18.000 F	Frais généraux	18.000 F
APE	1.000 F	APE	1.000 F
Acompte uniforme à l'inscription	6.000 F	Acompte uniforme à l'inscription	6.000 F
Inscription informatique	1.500 F	Inscription informatique	1.500 F
Mois d'octobre + informatique	30.000 F	Mois d'octobre + informatique	32.000 F
Montant à payer à l'inscription : 56.500 F (Sans le jogging)		Montant à payer à l'inscription : 58.500 F (Sans le jogging)	
Scol. Nov. et Déc. : 36.000 F / Mois dont 2 ^e et 3 ^e acomptes uniforme		Scol. Nov. et Déc. : 38.000 F / Mois dont 2 ^e et 3 ^e acomptes uniforme	
Scolarité de Janvier à Mai : 36.000 F / Mois		Scolarité de Janv. à Avril : 38.500 / Mois – Scolarité de Mai 38.000 F	

III - CYCLE SECONDAIRE (Série STEG)

5) - Classes : 2 ^{nde} STEG - 1 ^{ère} STEG		6) - Classe : Terminale STEG	
Frais généraux	22.00 F	Frais généraux	22.000 F
APE	1.000 F	APE	1.000 F
Acompte uniforme à l'inscription	6.000 F	Acompte uniforme à l'inscription	6.000 F
Inscription informatique	1.500 F	Inscription informatique	1.500 F
Mois d'octobre + informatique	31.000 F	Mois d'octobre + informatique	34.000 F
Montant à payer à l'inscription : 61.500 F (Sans le jogging)		Montant à payer à l'inscription : 64.500 F (Sans le jogging)	
Scol. Nov. et Déc. : 37.000 F / Mois dont 2 ^e et 3 ^e acomptes uniforme		Scol. Nov. et Déc. : 40.000 F / Mois dont 2 ^e et 3 ^e acomptes uniforme	
Scolarité de Janv. 38.000 F – Scolarité de Fév. à Mai : 37.000 F / Mois		Scolarité de Janv. : 42.000 F – Scolarité de Fév. à Mai : 40.500 F / Mois	

Remarques :

A. La réduction ne concerne que les **mois (Octobre à Juin)**.

B. Sont obligatoires à l'inscription : les frais généraux – la cotisation de l'Association des Parents d'Elèves (APE) – l'acompte de l'uniforme en octobre – l'inscription à l'informatique – la scolarité d'octobre – la scolarité de l'informatique (octobre).

C. Toute somme versée à quelque titre que ce soit **ne peut faire l'objet de remboursement**.

INSCRIPTION ET REINSCRIPTION : 2025 - 2026

VI - CYCLES MOYEN ET SECONDAIRE

Réinscription	Aucune place ne sera réservée au-delà du 05 août 2025.	Pièces à fournir *Le relevé de notes du 2 nd semestre de 2024 - 2025. * Copie carte d'identité nationale du parent (obligatoire) NB : 02 extraits de naissance et 01 photo d'identité pour les élèves de 3 ^e et de Terminale .
Admission des nouveaux élèves	*Tests d'entrée possibles. * Inscription impérative 03 jours au plus tard après les résultats des tests d'entrée. .	Pièces à fournir * Relevé de notes du 2 nd semestre de 2024- 2025. *Certificat de scolarité (de l'école de provenance). *Copie du diplôme (ou l'attestation de réussite) du BFEM, pour le second cycle. *Dossier scolaire de l'élève *Extrait de naissance (classes intermédiaires : obligatoire). * Copie carte d'identité nationale du parent (obligatoire) NB : 02 extraits de naissance et 01 photo d'identité pour les élèves des classes de troisième et de terminale (obligatoire)

TENUE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

De la 6^e à la Terminale	: Chemise (4.000 F), Pantalon ou jupe (4.000 F), Lacoste (5.000 F) Pantalon et Maillot (5.000 F)	18.000 F
---	---	-----------------

ARTICLES INDIVIDUELS SUPPLEMENTAIRES SUR DEMANDE

Nombre	DESIGNATION	PRIX	OBSERVATIONS
01	Pantalon ou jupe	4 000 F	Achat au comptant sur demande
01	Chemise	4 000 F	//
01	Pantalon + maillot	5 000 F	//
01	Jogging + (sur vêtement + pantalon)	7 000 F	//
01	Maillot et tee shirt	3 000 F	//
01	Lacoste	5 000 F	//
01	Polo	6 000 F	//

Informations importantes, à lire attentivement en tant que partie intégrante du contrat d'inscription.

- * La cotisation pour l'**Association des Parents d'Elèves (APE)** est obligatoire à raison de **1 000 F par élève**.
- * La **présence du parent et le dépôt de la copie de sa pièce d'identité sont obligatoires** pour l'inscription de son enfant.
- * Tout dossier incomplet à l'inscription sera refusé.
- * L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte de l'établissement.
- * Les **mensualités sont payables d'avance**, au plus tard le **05 de chaque mois**. Le **mois de juin** est payé en **05 tranches** en raison d'**1/5 par mois du 05 janvier au 05 mai**.
- * **Toutes les mensualités sont dues en totalité même en cas de démission, d'absence ou d'exclusion de l'enfant.**
- * Les paiements se font **uniquement à la caisse**, contre reçu 1/2 section décline toute responsabilité en cas de recours à des **tierces personnes**.
- * **Le port de l'uniforme de l'école est obligatoire pour tous les élèves. Ces uniformes et tenues doivent être en bon état et ne devront être modifiés en aucune façon sur décision de l'élève lui-même, sous peine de non admission de l'intéressé(e) dans l'établissement.**
- * Pour chaque classe, il existe une liste de manuels scolaires obligatoires payables au comptant.
- * Les mensualités à payer par mois sont au recto.
- * En dehors des sorties spécifiques selon les classes, deux sorties pédagogiques obligatoires, sont prévues dans l'année, à raison d'une sortie par semestre : les dates, modalités et conditions de participation y afférentes seront portées à temps à la connaissance des élèves et de leurs parents.

Cours de vacances : du lundi 18 août au vendredi 12 septembre 2025